

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°9 - 2021
ARRETE PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION permettant le
déploiement de réseaux publics de fibre optique type FFT H

Le Maire de la commune de Ménétreux-le-Pitois,

VU le Code de la Route et notamment l'article R225 .

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU les articles 25 et 108 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la demande reçue le 25/11/2021 de la société SOGETREL – 21300 CHENOVE représentée par M. Radwane BOUREGBA, pour la réalisation des travaux de déploiement de réseaux publics de type FFTH sur la commune ;

CONSIDERANT la sécurité des piétons et des riverains.

ARRETE

ARTICLE 1 : autorisation est donnée à la société SOGETREL – 21300 CHENOVE - SOUS COUVERT de l'autorisation du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, pour la réalisation des travaux de déploiement de réseaux publics de type FFTH sur la commune, d'occuper la voie communale et départementale avec les engins prévus à partir du 8 décembre 2021, pour une durée de 150 jours.

ARTICLE 2 :

Nature des ouvrages : pose de 5 poteaux télécom sur les sites suivants :

- rue des Vignes Blanches
- rue des Acacias
- route de Montbard

ARTICLE 3 : la société SOGETREL - 21300 CHENOVE représentée par M. Radwane BOUREGBA, en charge des travaux mettra en place la signalisation adéquate.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Ménétreux-le-Pitois et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Venarey-Les-Laumes sont chargés, chacun en ce qui leur concerne, de l'exécution du présent arrêté. Information des administrés sera faite par voie d'affichage aux points habituels.

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Agence Technique Territoriale de l'Auxois à Semur en Auxois,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Venarey-Les-Laumes
- la société SOGETREL - 21300 CHENOVE représentée par M. Radwane BOUREGBA

Fait à Ménétreux-le-Pitois, le 8 décembre 2021

Le maire,

Yvon FIORUCCI

